



LE SECRET PROFESSIONNEL SUR LA SELLETTE

Vendredi 16 juin 2000

Monsieur le Préfet, Madame et Messieurs les Bâtonniers Monsieur le Vicaire Général Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est pour le Doyen de la Faculté de Médecine un plaisir et un honneur tout particuliers d'accueillir ici les participants de ce colloque annuel des avocats du Barreau de Tours.

Ce colloque que vous avez institué il y a quelques années s'installe maintenant comme une solide tradition et la participation nombreuse témoigne de l'importance qu'il a pris dans votre vie professionnelle et dans votre formation continue.

C'est une première raison pour vous remercier Monsieur le Bâtonnier d'avoir souhaité que cette réunion se tienne à la Faculté de Médecine.

Je vois là une nouvelle manifestation de la volonté de collaboration, à l'échelon régional, entre le monde médical universitaire et de la santé d'une part, celui du droit et de la justice d'autre part.

Cette collaboration s'est notamment concrétisée au cours de ces dernières années dans plusieurs réalisations dont nous pouvons ensemble être fiers.

La première a été la création il y a 9 ans, création originale et unique en France à ce jour, d'un DESS de Droit Médical, 3^{ème} cycle ouvert aux juristes et aux médecins, et organisé conjointement par les Facultés de Médecine et de Droit de Tours et de Poitiers.

Cette formation connaît vous le savez un grand succès, attesté par le nombre croissant de candidats et le débouché assuré et rapide de tous les diplômés. Je veux ici saisir l'occasion de remercier tous ceux juristes et médecins dont la volonté opiniâtre a permis la création de cette filière innovante et bien sûr tous ceux qui aujourd'hui en assurent la durée dans la qualité.

Une autre réalisation essentielle plus récente a été la création de l'Institut Médico-légal. Il n'est pas nécessaire ici de décrire les fonctions de cet Institut ni son importance évidente dans la vie de notre région, aussi bien pour la Justice, pour le CHU et pour la Faculté de Médecine.

Le projet a été soutenu initialement par mon regretté collègue et ami le Professeur Jacques LAFFONT. Il a su mobiliser et faire converger la volonté des autorités politiques, judiciaires, hospitalières et universitaires.

L'Institut installé sur le site de l'Hôpital TROUSSEAU fonctionne maintenant depuis un an. Dirigé par le Docteur O'BYRNE, il connaît un développement soutenu.

En même temps et en relation avec ce projet d'Institut, la Faculté et le CHU ont voulu refonder la discipline de Médecine Légale aujourd'hui mieux dénommée « Médecine Légale et du Droit de la Santé », discipline privée d'enseignant depuis le décès du Professeur E. FROGE. C'est le Docteur Carol JONAS qui conduit ce projet et qui vient d'obtenir le soutien de l'Assemblée des Enseignants de la Faculté pour sa promotion de Professeur. Carol JONAS a toutes les qualités pour instaurer un enseignement universitaire de la Médecine Légale du vivant du meilleur niveau, nourri de l'expérience de sa collaboration à l'Institut Médico-légal et des recherches qu'il pourra y conduire. Je suis heureux de redire ici au Docteur O'BYRNE et au Docteur JONAS mon estime et mon soutien.

Une dernière raison et non la moindre de vous remercier Monsieur le Bâtonnier c'est bien sûr d'avoir choisi ce sujet « le secret professionnel » qui nous concerne tous autant médecins et juristes et que nous sentons tout autant menacé, fragilisé, difficile à préserver dans nos exercices respectifs, dans le conflit permanent entre les droits individuels et les exigences de l'intérêt public.

Sans entrer dans le sujet, je dirai seulement la préoccupation croissante de mes collègues médecins enseignants pour apprendre à nos étudiants le respect du secret professionnel.

Le respect dans les deux sens du mot : Le respect comme bonne application d'une règle bien sûr, mais aussi et surtout le respect comme considération d'une valeur essentielle.

Ce respect, risque en effet de ne pas aller de soi pour nos étudiants nés dans les années 80 dans le monde de l'informatique et d'internet où la communication est le maître-mot, dans la « société du spectacle » où la télévision, reflet des aspirations de cette société exploite de plus en plus le couplage voyeurisme exhibitionnisme de part et d'autre de l'écran.

Nous sommes donc soucieux de développer chez nos futurs médecins, une éthique de la confidentialité, du respect individuel, de la réserve, du secret,

Dans nos enseignements à la Faculté, Ét B. GLORION, notre Président du Conseil national de l'Ordre des Médecins n'hésite pas à revenir à Tours pour présenter, commenter et remettre à chaque étudiant un exemplaire de notre Code de Déontologie où le secret tient la place majeure que vous savez.

Formation dans nos stages aussi et surtout, car l'hôpital d'aujourd'hui hyperactif, spécialisé, investi dans la recherche est un lieu privilégié où se joue en permanence le conflit entre droit individuel et intérêt public déjà évoqué.

Les exemples abondent dans notre pratique quotidienne.

Encore faut-il que nous prenions le temps d'en tirer leçon et enseignement pour les plus jeunes, ce qui ne va pas de soi dans des services surchargés de tâches techniques. Mais c'est notre responsabilité.

C'est dire pour terminer combien les échanges qui auront lieu aujourd'hui sur ce thème du secret professionnel enrichiront notre réflexion et notre expérience.

Je veux donc remercier à nouveau Monsieur le Bâtonnier, ses collaborateurs et le Docteur JONAS d'avoir organisé ici cette réunion.

Je vous souhaite à nouveau à toutes et à tous la bienvenue et je nous souhaite un après-midi enrichissant.

Merci.